

Département des Hauts-de-Seine

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*****SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015**

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 29
représentés : 6
pour : 35
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Engagement de la Procédure d'Abandon Manifeste de la parcelle sise 1-3 rue Boris Vildé

L'An deux mille quinze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absents représentés :

AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M.FAYE
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
R. BENMERADI	à	E. CHAMBON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'état d'abandon des propriétés cadastrées section F n°128 et n°129,

Vu les courriers recommandés adressés aux propriétaires des dites parcelles et systématiquement non retirés

Envoyé en préfecture le 27/04/2015

Reçu en préfecture le 27/04/2015

Affiché le

DEL 150413211
SLO

Considérant, l'intérêt de la Ville de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de déclaration des parcelles suivantes en état d'abandon manifeste : Section F n°128 et n°129 et à prendre toutes les dispositions pour mener à bien cette procédure

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

P/ Le Maire par délégation



Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 27/04/2015

Publication/Affichage le 28/04/2015 au 28/06/2015

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Bernard LAURENT

P/ Agent Autorisé,
✍